

S'enraciner pour sépanouir

POLITIQUE DE
FORESTERIE
URBAINE
ET DE
BIODIVERSITÉ



TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse	3
Mot du président de la commission Environnement et développement durable ...	4
Pourquoi une Politique de foresterie urbaine et de biodiversité?	5
La démarche préconisée	6
Le portrait de la situation et les enjeux propres à Repentigny.....	7
Les objectifs.....	14
Les grandes orientations	15
La mise en œuvre et le suivi	21
Conclusion.....	23
Remerciements.....	24

Protéger nos arbres et en récolter les fruits



Résolument urbaine, durablement nature, Repentigny a su enraciner son passé en s'assurant d'un développement harmonieux sur son territoire. Elle est aujourd'hui une ville mature où il fait bon vivre ; une ville où des milliers de personnes ont choisi de s'enraciner pour s'épanouir.

La *Politique de foresterie urbaine et de biodiversité* de la Ville de Repentigny tient compte de l'occupation du territoire propre à la ville mature qu'elle est devenue. Elle réaffirme notre volonté de préserver l'équilibre de vie qu'on y offre.

Cette dernière constitue un cadre de travail efficace pour réaliser, dans une plus vaste mesure, deux des objectifs inscrits à son Plan stratégique de développement 2014-2019, soit de développer, préserver et mettre en valeur nos milieux naturels et nos accès au fleuve et à la rivière ; et poursuivre les efforts en matière d'environnement tout en valorisant la nature en ville.

En se dotant d'une telle politique, la Ville de Repentigny consolide le présent et se projette dans l'avenir. Lorsque nous plantons des arbres aux abords de nos rues, lorsque nous revitalisons nos parcs, lorsque nous protégeons nos rives, nous posons des gestes au bénéfice de la qualité de vie de la population repentignoise actuelle, mais aussi pour les générations futures.

Je remercie le comité associé à la réalisation de cette politique pour sa large contribution à notre épanouissement collectif.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Chantal Deschamps'.

Chantal Deschamps, Ph. D.
Mairesse

Un projet de société pour s'épanouir... naturellement



Avec sa *Politique de foresterie urbaine et de biodiversité*, la Ville de Repentigny a concrétisé sa volonté de protéger et d'enrichir son riche patrimoine arboricole. Ce faisant, elle s'est donné les moyens d'assurer le bien-être de ses citoyens et de permettre à chacun de profiter d'un patrimoine en santé, diversifié et durable.

À travers sa *Politique environnementale*, qui chapeaute celle de la foresterie urbaine et de la biodiversité, la municipalité a dégagé une vision d'ensemble qui fait de l'environnement un projet de société, où chacun est responsable du bien commun. Elle entend appliquer aux arbres et aux milieux naturels du territoire cette même vision entièrement basée sur le principe du développement durable.

Cette politique prendra ses racines et se déploiera à travers un plan de foresterie pour que se réalisent des actions concrètes s'inscrivant dans ses grandes orientations. Je vous invite à vous en saisir, pour qu'avec elle, l'arbre et les milieux naturels se placent tout naturellement au cœur d'un vrai projet de société.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Normand Urbain'.

Normand Urbain
Président de la commission Environnement et développement durable

Pourquoi une *Politique de foresterie urbaine et de biodiversité*?

Le développement durable et l'environnement sont au cœur des préoccupations de la Ville de Repentigny depuis plusieurs années. Cette préoccupation se traduit dans ses plans et politiques, notamment dans sa *Politique environnementale* révisée en 2016.

Qui plus est, la municipalité a déjà reconnu implicitement l'importance de l'arbre et des milieux naturels en les intégrant dans différents volets de ses politiques antérieures, comme sa Politique de sécurité urbaine ou sa Politique de la famille et des aînés. Pour la place qu'ils occupent dans des aménagements sécuritaires ou pour le rapport qu'ils permettent d'établir entre les familles et leur environnement, ils s'y inscrivent naturellement en contribuant au bien-être de la société.

Par la mise en place de la *Politique de foresterie urbaine et de biodiversité*, la Ville de Repentigny s'assure de l'intégration du couvert végétal et de la biodiversité dans une vision commune à tous les intervenants publics, les organismes communautaires, les entreprises du secteur privé et les citoyens.

C'est notamment par des actions visant la protection, la restauration et la mise en valeur de son patrimoine arboricole et de ses milieux naturels, que la Ville de Repentigny travaillera de concert avec les acteurs du milieu afin de maintenir un niveau élevé de qualité de vie pour ses citoyens.



La démarche préconisée

En 2016, la Ville de Repentigny adopte sa deuxième *Politique environnementale* dans laquelle elle énonce les orientations stratégiques suivantes :

- La prise en compte du développement durable dans le processus décisionnel
- La sensibilisation et la mobilisation de la communauté
- La protection de la ressource
- L'innovation

Dans la mise en application de ces orientations et reconnaissant l'importance des arbres et les avantages de la biodiversité, les autorités municipales ont exprimé la volonté de se doter d'une politique afin de parfaire et d'intégrer ces éléments dans un contexte de développement durable du territoire.

Repentigny a ainsi mis sur pied à l'automne 2012 un comité de travail formé d'intervenants municipaux et de spécialistes dans le domaine de la foresterie.

Un inventaire des arbres a également été réalisé dans les emprises publiques ainsi que dans les cours avant. L'exercice a permis au comité de dégager un portrait d'ensemble de la situation et d'identifier les enjeux propres au territoire.

La *Politique de foresterie urbaine et de biodiversité* de la Ville de Repentigny est le fruit de cette réflexion.

LE PORTRAIT DE LA SITUATION ET LES ENJEUX PROPRES À REPENTIGNY

Des arbres et des milieux naturels boisés

Située sur la Couronne nord de Montréal, Repentigny est la 13^e ville en importance démographique au Québec. Au 5^e rang de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), elle s'insère dynamiquement dans le développement du Montréal Métropolitain dont l'outil principal est le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Ce dernier établit les orientations pour la mise en valeur des milieux naturels, des paysages et du milieu bâti du Grand Montréal. Le cadre législatif du PMAD fixe également l'obligation pour les villes concernées de produire un plan d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). En font partie, la foresterie urbaine et la biodiversité, lesquelles sont au cœur des préoccupations régionales.



En quelques chiffres...

- La Ville de Repentigny couvre une superficie de 60.89 km² terrestre et 71.25 km² incluant la partie fluviale
- De la superficie terrestre, 39,1 % sont en zone agricole, 36,9 % en zone résidentielle, 6,6 % en zone industrielle et 10,8 % en zone commerciale ou communautaire
- 15 % de la superficie agricole est boisée
- La cinquantaine de parcs et espaces verts représente 6.11% de la zone résidentielle

Source : Division Géomatique et Système d'information de la Ville de Repentigny

La Ville de Repentigny est une ville à maturité, accolée aux limites de son territoire urbain. La densification d'occupation du territoire devenant inévitable, la requalification de certaines zones s'avère nécessaire. Lors de cette requalification, la présence du couvert végétal fera partie de la réflexion et jouera un rôle déterminant dans une perspective de développement durable.

Trois zones prioritaires ont ainsi été identifiées :

- **Le noyau villageois de la rue du Village et le secteur ouest de la municipalité**

Ils sont nantis d'un couvert végétal mature qui leur confère un cachet particulier. Il convient d'en assurer la pérennité et la protection.

- **La rive nord du fleuve Saint-Laurent et les abords de la rivière L'Assomption**

La présence d'arbres aux abords des cours d'eau contribue à maintenir la qualité et la beauté des rivages du paysage qui sillonnent Repentigny.

- **Les aires récréatives, de transport actif et autres emprises publiques, notamment celles situées à proximité des zones commerciales et industrielles**

Certains de ces secteurs du territoire sont dépourvus d'arbres. Devenant des îlots de chaleurs, ils nécessitent une planification de la foresterie.



Repentigny recèle sur son territoire des éléments d'une grande valeur écologique :

- Le boisé du Sentier de la presqu'île ayant une superficie de 850 hectares, dont 190 en territoire repentinois et le boisé de la savane, lesquels font partie du corridor forestier métropolitain*
- Le fleuve Saint-Laurent, la rivière L'Assomption et les cours d'eau verbalisés
- L'Île Bourdon ayant une superficie de 58 hectares dont 24 sont protégés parce qu'ils constituent des aires de concentration d'oiseaux aquatiques ainsi qu'une frayère importante de la rivière Des Prairies*
- L'Île Lebel qui couvre une superficie de 15 hectares. Comme l'île Bourdon; elle supporte des herbiers aquatiques d'importance et on y retrouve des espèces à statut précaire

On estime que la superficie des principaux écosystèmes aquatique, humide et riverain représente 377 hectares.*

*Source : Schéma d'aménagement et de développement révisé, MRC de L'Assomption 2012



L'ARBRE AU BÉNÉFICE DE LA QUALITÉ DE VIE

Des enjeux environnementaux

Les arbres et milieux naturels sont des éléments essentiels à la qualité environnementale du territoire. Leur présence contribue à réguler de nombreux éléments, permettant ainsi de réduire ou d'atténuer les catastrophes naturelles et les impacts environnementaux occasionnés par les activités humaines.

Par exemple, la présence d'arbres :

- contribue efficacement à lutter contre les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre (GES), tant en filtrant les particules fines en suspension dans l'air qu'en absorbant les gaz polluants ;
- réduit la température de l'air ambiant et des îlots de chaleur ainsi que les coûts énergétiques de climatisation ;
- permet de contrer la crue des rivières et les débordements d'égouts en favorisant la pénétration de l'eau de pluie dans le sol ;
- contribue au maintien de la biodiversité de la faune et de la flore.

Des enjeux sociaux et culturels

Lorsque bien répartis sur un territoire, les arbres et les milieux naturels sont intimement reliés aux activités de la communauté et remplissent plusieurs fonctions sociales et culturelles.

Parmi les plus importantes, notons que les arbres et les milieux naturels :

- constituent une composante structurante du territoire et permettent de distinguer les secteurs d'intérêt patrimonial comme le Petit Village (ancien Saint-Paul-L'Ermitte) et le secteur ouest de Repentigny où le couvert végétal est unique ;
- permettent aux citoyens de s'approprier les espaces publics, tels les parcs et aires de transport actif, en y augmentant leur achalandage et le sentiment de sécurité ;
- favorisent le rapprochement de l'homme avec son environnement. Le centre d'interprétation de la nature du sentier de la Presqu'île, les panneaux d'interprétation des bandes riveraines à l'Île-Lebel et ceux de la halte cyclable le long de la rivière L'Assomption contribuent par exemple à l'éducation et à la sensibilisation à la protection et à la conservation de l'environnement.



Des enjeux économiques

Les arbres ont un impact économique appréciable. Notamment la présence des arbres :

- améliore l'efficacité énergétique des immeubles en réduisant les frais de climatisation et de chauffage ;
- augmente jusqu'à 15 % la valeur de vente des propriétés ; *
- permet une meilleure rétention des clients dans les zones commerciales ;
- protège les cultures contre les intempéries et les écarts de température ;
- réduit les effets néfastes de la chaleur excessive sur la santé, et du coup, les coûts liés au système de la santé, à la prise de médicaments et au taux d'absentéisme au travail ;
- joue un rôle important dans la gestion durable des eaux pluviales.

*Source : Les rôles de l'arbre en ville, Conseil de l'industrie forestière du Québec

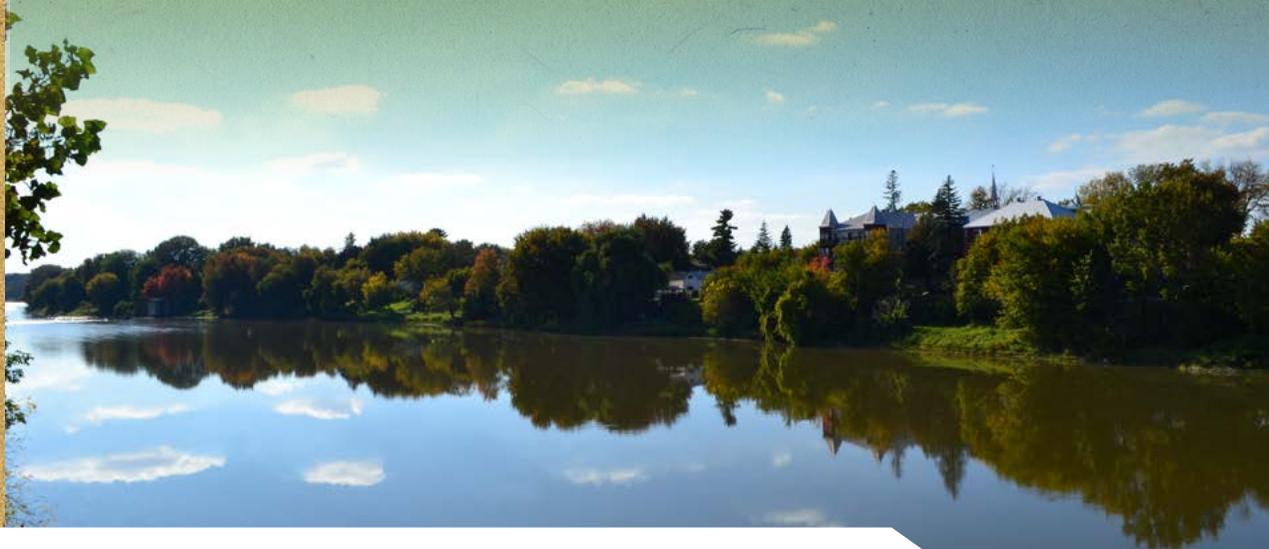


LES OBJECTIFS

- Guider les interventions de la Ville en matière de protection et de mise en valeur du couvert boisé
- Répondre adéquatement aux enjeux associés à l'urbanisation, tant dans le cadre du développement que de la requalification des secteurs, et trouver des solutions pour réduire les pressions naturelles et humaines sur la forêt urbaine
- Assurer la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine arboricole et de la biodiversité
- Promouvoir le développement et le transfert des connaissances liées au patrimoine arboricole et à la biodiversité

LES GRANDES ORIENTATIONS

À la manière d'un tronc commun, cette politique veut canaliser et coordonner tous les efforts afin d'intégrer la canopée urbaine et la biodiversité dans une vision commune à tous les paliers : des secteurs publics et privés, aux groupes communautaires et aux citoyens. La Ville de Repentigny privilégie quatre orientations pour réaliser ses objectifs.



Orientation 1 – **Connaissance, conservation et protection du patrimoine arboricole et de la biodiversité**

Conserver et protéger ce qui est déjà en place constitue le point de départ. En ce sens, un inventaire des arbres dans les emprises publiques et cours avant (bande de 5 mètres) a été réalisé. Ensuite, afin de maintenir la qualité de notre patrimoine écologique, une attention particulière sera portée à la lutte aux ravageurs tels que l'agrile du frêne, ainsi qu'aux plantes exotiques envahissantes comme le nerprun ou encore le phragmite, qui mettent en péril les arbres et les milieux naturels. Ces impacts ont des répercussions directes sur la biodiversité du territoire, notamment sur les espèces rares, menacées ou avec un statut fragilisé.

Priorités d'action

- La connaissance et l'analyse du patrimoine arboricole et naturel
- La conservation de la richesse végétale et de notre biodiversité
- La détection des attaques des ravageurs, de l'envahissement de plantes exotiques et la diminution de leurs impacts négatifs
- La protection du patrimoine arboricole et naturel

Orientation 2 – Développement du capital arboricole et de la biodiversité

Afin de soutenir les efforts pour maintenir le couvert végétal et la biodiversité sur l'ensemble du territoire, il conviendra de veiller à l'accroissement de la forêt urbaine dans les secteurs névralgiques.

Les efforts seront concentrés en vue de maintenir des corridors de biodiversité tout en favorisant un développement juste et équitable du territoire. La Ville de Repentigny interviendra de manière stratégique dans ses projets de développement afin d'améliorer la répartition du couvert végétal et de la biodiversité.

Priorités d'action

- L'élaboration d'une stratégie d'intervention et de planification pour les secteurs visés par la requalification des fonctions urbaines
- L'optimisation de la répartition des plantations de manière à améliorer le couvert végétal et la biodiversité
- L'identification et l'aménagement des corridors de biodiversité
- La conservation, le développement et la mise en valeur du potentiel de la biodiversité et des écosystèmes



Orientation 3 – **Évolution des connaissances, pratiques et systèmes de gestion**

L'optimisation des conditions de croissance et les choix de stratégies d'entretien seront des atouts majeurs pour relever le défi d'intégrer le végétal au paysage urbain qui se densifie de plus en plus.

Les stratégies et pratiques innovantes seront mises en application afin de contrer les risques liés à la dégradation du couvert végétal et des milieux naturels.

Priorités d'action

- L'amélioration de nos connaissances sur les besoins et comportements des arbres en milieu urbain
- Le maintien de nos connaissances sur les organismes envahissants potentiels
- L'évaluation et la mise en application des technologies les mieux adaptées au territoire repentinois
- Le respect des bonnes pratiques culturelles liées à la plantation et à l'entretien des premières années et la sensibilisation des citoyens à ces bonnes pratiques

Orientation 4 – Éducation, sensibilisation et promotion

Il a été démontré que l'arbre et la biodiversité sont intimement liés aux activités de tous et qu'ils agissent directement sur notre économie, notre bien-être et notre environnement. Il convient donc à chacun d'en assurer la pérennité et leur développement.

Priorités d'action

- La sensibilisation et l'information afin que chacun place l'arbre et la biodiversité au centre de ses préoccupations et de ses actions
- La mobilisation et la coordination des actions des divers groupes citoyens et administratifs





LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI

La Ville de Repentigny s'engage à mettre en œuvre et assurer le suivi de sa *Politique de foresterie urbaine et de biodiversité* à même l'ensemble de ses Services, en collaboration avec les différents intervenants et partenaires du milieu.

La mise en œuvre sera encadrée par un Plan de foresterie urbaine et de biodiversité permettant d'adapter les objectifs aux besoins et aux enjeux en continue évolution.



CONCLUSION

La Ville de Repentigny reconnaît que les arbres et les espaces naturels sont des atouts essentiels à la réalisation de ses objectifs de développement stratégique.

Les arbres ont un impact positif sur la qualité de l'environnement et ils contribuent à la santé des gens tout comme à l'essor économique de la collectivité. Ils jouent donc un rôle-clé dans l'amélioration de la qualité de vie des résidents, et ce, dans un contexte de développement durable.

Par cette politique, la Ville agit de manière concertée afin de protéger et de favoriser le développement d'un couvert végétal sain, équilibré et réparti efficacement sur son territoire.

La municipalité sensibilisera les citoyens, les gens d'affaires, les organismes et tout autre intervenant à l'importance d'agir pour la préservation de la biodiversité et le développement du couvert végétal.

Protéger les arbres d'hier, planter aujourd'hui pour demain, c'est s'enraciner pour s'épanouir.

REMERCIEMENTS

La Ville de Repentigny tient à remercier sincèrement toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont participé à la consultation publique en ligne sur le projet de *politique de foresterie urbaine et de biodiversité*. La municipalité remercie également tous ses employés qui ont apporté leur énergie et leur expertise à l'élaboration de la politique.

Comité de coordination

Julien Lauzon, directeur au Service d'aménagement et de développement du territoire

Marjolaine Rodier-Sylvestre, chef de division Environnement, au Service de l'aménagement et du développement du territoire

Judith Tardif, superviseure horticole, au Service des travaux publics

Patrice Pitre, chef de division Géomatique et Système d'information

Comité de travail

Ghislain Bélanger, directeur adjoint Projets spéciaux au Service d'aménagement et de développement du territoire

Vivianne Joyal, directrice adjointe Opérations au Service de l'aménagement et du développement du territoire

Marjolaine Rodier-Sylvestre, chef de division Environnement, au Service de l'aménagement et du développement du territoire

Marie-Claude Perron, chef de division Environnement, au Service de l'aménagement et du développement du territoire

Judith Tardif, superviseure horticole, au Service des travaux publics

Patrice Pitre, chef de division Géomatique et Système d'information

Sonia Lacoste, conseillère en communication, au Service des communications

Carole Tremblay, consultante, Trame-Verte

Gynnie Tremblay, consultante, Trame-Verte

Pascal Saint-Denis, conseiller Communications PSD